



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Rapport de la Présidente du Jury

Concours d'Animateur territorial Session 2023

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter le concours d'animateur territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ce concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale.

**La Présidente
Martine CÉSARI
Maire de Saint-Estève-Janson**

1. PRÉAMBULE

a) Le cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Le cadre d'emplois des animateurs territoriaux est régi par le décret n° **2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.**

C'est un cadre d'emploi d'animation de catégorie B qui comprend trois grades :

- le grade d'animateur
- le grade d'animateur principal de 2e classe
- le grade d'animateur principal de 1re classe

b) Les missions des animateurs territoriaux.

Les membres du cadre d'emplois des animateurs territoriaux coordonnent et mettent en œuvre des activités d'animation. Ils peuvent encadrer des adjoints d'animation.

Ils interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, de la cohésion sociale, du développement rural et de la politique du développement social urbain. Ils peuvent participer à la mise en place de mesures d'insertion.

Ils interviennent également au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs.

Dans le domaine de la médiation sociale, les animateurs territoriaux peuvent conduire ou coordonner les actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

c) L'organisation de la session 2023 du concours d'animateur

Le concours a été organisé, par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 21 septembre 2023 à Aubagne (13) et les épreuves orales ont eu lieu du 27 novembre au 1er décembre 2023 au CDG 13.

2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2023 ORGANISÉE PAR LE CDG13

Le nombre total de postes ouverts au concours d'animateur – session 2023, organisé par le CDG13, est de 62 répartis comme suit :

- 24 postes ouverts à l'externe
- 25 postes ouverts à l'interne
- 4 postes ouverts à l'interne spécial
- 9 postes ouverts au 3^{ème} concours

Au total, 526 candidats se sont inscrits dont 68% sont des femmes

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 40 ans. 31% d'entre eux viennent du département des Bouches-du-Rhône, 47 % d'entre eux viennent des autres départements de la région PACA et 22% viennent d'autres régions.

3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

a) La nature des épreuves écrites d'admissibilité

Le **concours externe** comporte une épreuve d'admissibilité :

Réponses à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.
(durée : trois heures ; coefficient 1).

Le **concours interne spécial** comporte une épreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation périscolaire permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
(durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le **concours interne et le 3^{ème} concours** comportent deux épreuves d'admissibilité :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (durée : trois heures ; coefficient 1).

Le **taux d'absentéisme** observé lors de la session 2023 s'élève à **31,4 %** :

- 44,3 % pour les candidats au concours externe,
- 23,4 % pour les candidats au concours interne,
- 46,8 % pour les candidats au troisième concours
- 22,7 % pour les candidats au concours interne spécial

b) Les sujets

Les concours externe, interne, interne spécial et troisième concours

Le concours externe

Le sujet pour la session 2023 était le suivant :

Question 1 (6 points)
Comment, par les jeux, lutter contre les stéréotypes de genre ?
Question 2 (4 points)
Quels outils mobiliser pour favoriser la participation citoyenne des enfants et des jeunes ?
Question 3 (4 points)
Quel rôle éducatif peut avoir l'animateur dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ?
Question 4 (6 points)
Comment respecter le droit à la vie privée de l'enfant en accueil collectif de mineurs (ACM) ?

Liste des documents :

Document 1	« AGIR pour l'égalité des genres. Vers un engagement incontournable de la communauté éducative. » (extrait) - Livret congréssiste - ANDEV - 2022 - 3 pages
Document 2	« Jouer l'égalité ! - L'égalité commence avec les jouets » - Association Le jeu Pour Tous - consulté en avril 2023 - 5 pages
Document 3	Pour Tous - consulté en avril 2023 - 5 pages « Les Conseils d'enfants et de jeunes pour favoriser la participation des jeunes citoyens à Schiltigheim » - Ville amie des enfants - UNICEF - 23 mars 2023 - 3 pages
Document 4	« Chantiers de jeunes bénévoles : en route vers l'aventure ! » - InfoJeunes Pays de la Loire - 28 novembre 2022 - 2 pages
Document 5	« Qui sont les jeunes des quartiers de la politique de la ville (QPV) ? » - INJEP - mars 2021 - 2 pages
Document 6	« "Il faut faire confiance aux jeunes des quartiers" » - Lagazette.fr - 16 février 2022 - 2 pages
Document 7	« La vie privée : un droit pour l'enfant » - Synthèse du rapport (extrait) - Défenseur des droits - 2022 - 6 pages
Document 8	« Les recommandations de la Défenseure des droits pour protéger la vie privée des enfants » - Lagazette.fr - 21 novembre 2022 - 2 pages

Le concours interne et le troisième concours :

Le sujet pour la session 2023 était le suivant :

Vous êtes animateur territorial, responsable du service Enfance rattaché à la Direction de l'Éducation, au sein de la commune d'Animville comptant 20 000 habitants.
À l'issue du diagnostic établi en partenariat avec une association issue des mouvements d'éducation populaire et un partage des données avec la communauté éducative, il apparaît nécessaire de renforcer le goût de lire dès le plus jeune âge.
Dans ce cadre, votre directrice vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note portant sur l'enfant et la lecture.

Liste des documents :

Document 1	« Comment la lecture vient à l'enfant » – Sciences Humaines, n°354 – Anne-Claire THERIZOLS – Janvier 2023 – 3 pages.
Document 2	« Le livre doit être partout » - Le Journal de l'Animation, n°232 – Florent CONTASSOT – Octobre 2022 – 3 pages.
Document 3	« Que vaut l'École en France ? » - Sciences Humaines n°351 – Catherine DE COPPET – Octobre 2022 – 3 pages.
Document 4	« Faire vivre les livres en ACM, des associations et des événements à connaître, des livres pour les animateurs » - Journal de l'Animation, n°232 – Florent CONTASSOT – Octobre 2023 – 4 pages.
Document 5	« Points de repère : petite histoire de la littérature Jeunesse » – Sciences Humaines, n°354 – Janvier 2023 – 2 pages
Document 6	« Les grands archétypes de la littérature Jeunesse » – Sciences Humaines, n°354 – Janvier 2023 – 2 pages
Document 7	« La lecture. Grande cause nationale 2021-2022 » – gouvernement.fr – consulté en février 2023 – 5 pages.
Document 8	« Tous et toutes poètes (faites germer et fleurir des poètes) » – Le journal de l'Animation, n°236 – Isabelle WACKENIER – février 2023 – 3 pages.

Le concours interne spécial :

Le sujet pour la session 2023 était le suivant :

Vous êtes animateur territorial au sein de la direction Éducation-Jeunesse, chargé de la coordination des accueils périscolaires et extrascolaires de la commune d'Animville (20 000 habitants).
L'adjoint délégué à l'éducation s'inquiète des effets de la sur-stimulation des enfants ce qui implique une réflexion sur les temps de repos.
Dans ce cadre, votre directrice vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la prise en compte du besoin de repos des enfants sur les temps périscolaires.

Liste des documents :

Document 1	« Burn-out des enfants : quand les petits s'effondrent » - Ophélie Ostermann - Madame Figaro - 05 avril 2016 - 4 pages.
Document 2	« Améliorer la plus-value éducative d'un accueil périscolaire » - Pascale Barril - Le Journal de l'Animation n°178 - Avril 2017 - 2 pages.
Document 3	« L'éloge de l'ennui chez l'enfant en crèche » - choisir-ma-creche.com - consulté le 26 avril 2023 - 2 pages.
Document 4	« Les enfants ont besoin aussi de laisser leur esprit se reposer » - Elena Sanz Martin, psychologue - Être parents - Décembre 2022 - 3 pages.
Document 5	« Droit au repos et aux loisirs » - Pénélope Paicheler, illustratrice 2018 - 1 page.
Document 6	« Renifler, sentir, somnoler... la « méthode Snoezelen » testée auprès d'enfants à Routot » - Stéphanie Fouilleul - Actu.fr - Décembre 2019 - 2 pages.
Document 7	« Relaxation - 11 jeux calmes pour aider les enfants à se détendre » - Caroline, maman de Sid, 15 ans, Noé, 9 ans et d'Isia, 5 ans - Cool Parents Make Happy Kids - 2022 - 3 pages.
Document 8	« Un coin calme : une nécessité pour certains enfants » - Maude Dubé, éducatrice spécialisée - Educatout.com - consulté en février 2023 - 2 pages.
Document 9	« Osez le jeu libre » - Le Journal de l'Animation n°231 - Septembre 2022 - 2 pages

Observations des correcteurs

Concours externe

Le jury considère que le sujet, en prise avec l'actualité, permettait aux candidats une véritable réflexion. Les documents du dossier étaient complets et pertinents.

Plus de la moitié des candidats ont compris les exigences de la forme en matière de réponse aux questions. Cependant les examinateurs décèlent quelques difficultés dans la reformulation du sujet, ainsi que dans la gestion du temps.

Dans la majeure partie des copies, les enjeux du sujet ont été identifiés et les aspects essentiels en ont été valorisés.

Si certaines copies se démarquent, le niveau global dévoile un niveau en deçà des compétences attendues chez un trop grand nombre de candidats. En effet, les outils mis à disposition ne sont pas suffisamment exploités. Ils n'ont pas su appréhender les enjeux du sujet et ne sont pas suffisamment préparés à l'exercice au vu du manque de méthode.

Concours interne et troisième concours

Les examinateurs observent une distinction nette entre deux groupes de copies : celles qui présentent le formalisme attendu des recommandations, notamment dans la note de cadrage de l'épreuve, et celles dont la présentation ne correspond pas à la forme d'une note de synthèse.

Sur cet aspect, les candidats au troisième concours sont plus nombreux à maîtriser la forme de cet exercice.

De même, si certains candidats ont su étayer des propos argumentés grâce à une exploitation judicieuse du dossier documentaire, un grand nombre d'entre eux ont visiblement manqué d'entraînement pour en saisir les axes de réflexion essentiels et approfondir les idées présentées.

Si les enjeux ont été saisis par la majorité des candidats, c'est dans la structuration des copies, dans la clarté des parties développées et dans la qualité rédactionnelle que se révèlent ceux qui se sont correctement préparés à l'épreuve.

Concours interne spécial

Les examinateurs regrettent un manque de préparation pour plus de la moitié des candidats au regard de l'absence de structuration attendue dans une note, et de l'exploitation de la masse documentaire proposée.

Cependant plus de 43 % des candidats ont su présenter une véritable note de synthèse, démontrant une expérience de terrain et un bon niveau de réflexion sur le sujet. Le jury estime ce résultat fortement encourageant pour les agents appartenant au cadre d'emplois des ATSEM et qui aspirent à bénéficier d'une évolution au sein de la filière Animation.

c) Les résultats de la phase d'admissibilité

Lors de la réunion d'admissibilité qui s'est tenue le 7 novembre 2023, en visioconférence, 137 candidats ont été déclarés admissibles :

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil à 11/20
Externe	24	194	107	47
Interne	25	265	200	64
Interne spécial	4	51	37	16
3 ^{ème} concours	9	22	17	10
Total	62	532	361	137

4. LA PHASE D'ADMISSION

Au total, 137 candidats admissibles pour 62 postes à pourvoir.

136 candidats se sont présentés à l'épreuve d'admission, soit un taux d'absentéisme de 0,7%.

La moyenne d'âge des candidats admissibles est de 39 ans.

77 % sont des femmes.

31 % d'entre eux viennent du département des Bouches-du-Rhône, 47 % d'entre eux viennent des autres départements de la région PACA et 22% viennent d'autres régions.

a) Une épreuve d'admission

Pour **le concours externe**, l'épreuve d'admission consiste en entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Pour **le concours interne**, l'épreuve d'admission consiste en entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Pour **le concours interne spécial**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat qui présente son parcours professionnel au sein de la communauté éducative auprès des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Pour **le troisième concours**, l'épreuve d'admission consiste entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler. (durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

b) Les résultats

Concours externe : 47 candidats admissibles présents

Moyenne	Nombre de candidats
Moins de 05/20	0
De 10/20 à 10,75/20	7
De 11/20 à 11,50/20	7
De 12,25/20 à 12,75/20	3
13,25/20	4
13,50/20	2
13,75/20	1
De 14/20 à 14,63/20	11
De 15,25/20 à 17,50/20	12

Concours interne : 64 candidats admissibles présents

Moyenne	Nombre de candidats
Moins de 05/20	0
De 07,13/20 à 09/20	3
De 10,13/20 à 10,75/20	4
De 11/20 à 11,88/20	14
De 12/20 à 12,75/20	11
De 13/20 à 13,25/20	8
De 13,50/20 à 13,88/20	7
De 14/20 à 14,75/20	7
De 15/20 à 16,75/20	10

Concours interne spécial : 16 candidats admissibles présents

Moyenne	Nombre de candidats
Moins de 05/20	0
10,50/20	1
De 11,25/20 à 11,50/20	3
De 12/20 à 12,75/20	3
13,25/20	1
13,50/20	3
13,75/20	1
14,50/20	1
De 15,25/20 à 15,75/20	3

Troisième concours : 10 candidats admissibles présents

Moyenne	Nombre de candidats
Moins de 05/20	0
08,50/20	1
10,13/20	1
11,88/20	1
12,25/20	1
De 13,25/20 à 13,75/20	4
De 14,50/20 à 15,25/20	2

c) L'analyse des membres du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale d'admission

Le jury a apprécié qu'une importante proportion des candidats se soit préparée au concours. Cela est apparu au regard d'un grand nombre d'exposés de présentations clairs et structurés.

Le jury constate que, dans la plupart des cas, les candidats au concours externe sont des candidats déjà expérimentés. La différence s'est établie entre ceux qui ont fait preuve de connaissances professionnelles et de l'environnement territorial et qui, lors des mises en situation ont su convaincre par une posture d'encadrant confirmé.

D'autres au contraire, moins aguerris, doivent porter leur effort sur la connaissance de la fonction publique territoriale et enrichir leur analyse du domaine de l'animation pour améliorer leurs réponses aux thématiques abordées.

Les candidats au concours interne ont pour un trop grand nombre d'entre eux les mêmes problématiques et doivent approfondir leur préparation afin de convaincre le jury de leurs compétences professionnelles. Le jury a cependant été satisfait par des réponses adaptées et argumentées d'un grand pourcentage de candidats.

La voie du concours interne spécial qui était ouverte pour la première fois lors de cette session 2023 a permis de déceler des agents faisant preuve d'une compétence de terrain affirmée, et maîtrisant leur environnement professionnel. Si quelques-uns doivent parfaire leur préparation à ce concours de catégorie B, le jury a approuvé l'ouverture de cette voie de concours pour la reconnaissance professionnelle de candidats aptes à l'encadrement.

Les candidats au troisième concours ont souvent démontré une connaissance avérée du domaine territorial ainsi que des aptitudes au management au travers des mises en situation proposées par les examinateurs.

Ceux qui n'ont pas convaincu le jury doivent combler leurs lacunes dans le domaine des institutions locales et parfois même dans leur domaine de compétences.

d) **Les résultats de la session 2023 du concours d'animateur territorial**

Le jury a déclaré 62 lauréats selon les seuils suivants :

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Candidats admissibles	Seuil d'admission	Nombre de lauréats
Externe	24	47	13,75	24
Interne	25	64	13,5	24
Interne spécial	4	16	13,5	8
3 ^{ème} concours	9	10	13,25	6
Total	62	137		62

5. ANALYSE ET CONCLUSION

Si le jury regrette un manque de préparation et de connaissances professionnelles pour certains candidats, les épreuves écrites, ainsi que les entretiens d'admission ont montré un niveau global satisfaisant.

Avec une admission de 45 % des candidats admissibles, les collectivités employeurs sont assurées de recruter des agents fiables, motivés et compétents dans le domaine de l'animation.

La Présidente du jury remercie vivement les membres du jury, les correcteurs et les examinateurs pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

**La Présidente
Martine CÉSARI
Maire de Saint-Estève-Janson**

